

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Nombre de membres**

En exercice : 6  
Présents : 6  
Votants : 6

**Commune de TRAVERSERES****Séance du 16 décembre 2025****Objet**

Acceptation de devis

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Date de convocation** : 12 décembre 2025**Étaient présents** : ANTAJAN-BERNADOT Joris, BARASZ Olivier, KOVACICEK Corinne, LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie et PAU André**N° de délibération**

20251205

Madame LE TALLEC Sophie est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'électricité qui a engendré des coupures d'électricité inopinées. Suite à plusieurs incidents et pertes de denrées dues à ses coupures, il a demandé à Monsieur Listuzzi d'établir un devis pour mettre en place un dispositif connecté pour prévenir en cas de coupure.

Monsieur le Maire présente le devis à l'assemblée.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur Listuzzi de faire un diagnostic de l'installation pour déterminer la source de la panne. Dans le cas où cette inspection ne donne aucun résultat, l'assemblée valide le devis de Monsieur Listuzzi d'un montant de 446.40 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,  
Olivier BARASZ

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.